



La durée légale du travail applicable à l'employé de maison

Fiche pratique publié le 11/08/2017, vu 1405 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les dispositions du code du travail relatives à la durée du travail et au travail à temps partiel ne sont pas applicables aux employés de maison qui travaillent au domicile privé de leur employeur.

Les employés de maison sont soumis à la **convention collective nationale des salariés du particulier employeur du 24 novembre 1999** (brochure 3180, IDCC 2111), dérogeant ainsi, partiellement, au corpus juridique résultant des dispositions du code du travail en matière de durée du travail.

Ils sont également soumis aux **articles L. 7221-2 et suivants du code du travail** qui soumettent aussi bien au salarié qu'à l'employeur un régime dérogatoire de celui résultant des dispositions légales de droit commun, à quelques points près toutefois.

Le régime dérogatoire applicable à l'employé de maison est toutefois limité à ce que **l'employeur ne pourra s'échapper de son obligation de respecter ou faire respecter certains points fondamentaux de la relation de travail**, encadrés à l'article L. L7221-2 du code du travail (**harcèlement moral ou sexuel, congés payés, journée du 1^{er} mai, congés pour événements familiaux, surveillance médicale**).

Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 5 juillet 2017, [n°16-10841](#)

Articles sur le même sujet :

- [Modifier un contrat de travail](#) **NOUVEAU**
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Renouveler ou prolonger une période d'essai](#)
- [Rompre une période d'essai](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Donner sa démission](#)
- [Se défendre devant les prud'hommes](#)

- [Temps de travail effectif : définition](#)
- [Preuve des heures de travail effectuées](#)
- [Comment calculer les heures supplémentaires ?](#)
- [Les limites à l'accomplissement d'heures supplémentaires](#)
- [Travail à temps partiel : heures complémentaires ou heures supplémentaires ?](#)
- [L'employeur peut-il déterminer librement les horaires de travail ?](#)
- [La modification des horaires de travail](#)
- [Dans quelles circonstances la récupération d'heures est-elle possible ?](#)
- [Travail de nuit : dans quels cas ?](#)

- [Qu'est-ce que le régime unique d'aménagement du temps de travail ?](#)
- [Jours fériés et majoration](#)
- [Quelles sont les conséquences de la journée de solidarité ?](#)
- [Repos hebdomadaires des salariés](#)